

Les contrats de praticiens libéraux à l'AP-HP

CME 10/03/2015

DOMU
06/03/2015

2 modalités prévues par le Code de la Santé Publique

- Le GCS : Le Groupement de Coopération Sanitaire de moyens (GCS) constitué entre l'établissement et les professionnels libéraux (1 contrat de participation au SPH entre chaque praticien membre du GCS et l'établissement).
- Des contrats : soit pour patients ambulatoires soit pour patients hospitalisés
 - l'ouverture du plateau technique hospitalier aux professionnels libéraux afin d'en optimiser l'usage (article L.6112-4 al 2 du CSP).
Les patients concernés sont ceux du praticien libéral, et non ceux de l'hôpital.
 - lorsque ce plateau technique est destiné à l'accomplissement d'actes qui requièrent l'hospitalisation des patients, son accès aux médecins et sages-femmes non hospitaliers s'effectue dans les conditions définies à l'article L.6146-2 du CSP.

Le bilan à l'AP-HP

- 5 GH sont concernés : Necker, HUPS, HUPC, PSL,LRB pour 31 sages-femmes et 18 médecins
 - Contrats pour des sages-femmes (31 sages-femmes) : Necker, HUPS, HUPC, PSL pour des consultations et préparations à la naissance
 - Contrats pour des médecins : HUPC (4 radiologues)
 - GCS : HUPC (12 médecins) pour OPH, Cardiologie interventionnelle et cardiologie et LRB (2 radiologues)

RECENSEMENT DES CONTRATS DE PRATICIENS LIBERAUX

GH	SITE	INTERLOCUTEUR	NOMBRE DE CONTRATS LIBERAUX	TYPES DE CONTRAT	TYPES D'ACTES PRATIQUES	BILAN FINANCIER
PITIE SALPETRIERE	PITIE SALPETRIERE	LAVOLLE Marie-Hélène	5 contrats de SF	contrat d'exercice libéral au titre de l'article L6146-2 du CSP	consultations	27 779,4 € honoraires SF 3 086,60 € redevance perçue par le GH
GH SLS/LRB	LARIBOISIERE	DEREBOUL Anne-Claire	2 contrats GCS "EOS" en imagerie nucléaire - LRB début septembre 2014	GCS art L6133-1 3e	CCAM	28 667,02 € de dépenses 18 232,36 € de recettes
PARIS CENTRE		LAVOUE Emmanuel	6	GCS art L6133-1 3e	coronographies, angioplasties coronaires, arthroangiographies, angioplasties périphériques	honoraires versés aux praticiens en 2014 : 258 048 €
			4	GCS art L6133-1 3e	explorations électro-physiologiques endo-cavitaires, implantation de stimulateurs cardiaques et suivi de patients porteurs de stimulateurs	honoraires versés aux praticiens en 2014 : 48 258 €
			2	GCS art L6133-1 3e	chirurgie ophtalmologique	honoraires versés aux praticiens en 2014 : 51 725 €
			4	art L6112-4 et 6134-1	actes d'IRM	honoraires versés en 2014 : 0 €
			7 contrats de SF	art L6146-2	cours de préparation à la naissance	débutés en 2015
PARIS SUD	ANTOINE BECLERE	PERES Pierre	12 contrats SF	contrats libéraux	actes NGAP SF	110 350 € de recettes
	BICETRE		4 contrats SF	contrats libéraux	actes NGAP SF	83 713 € de recettes
NECKER	NECKER	BOQUET Laure	4 contrats SF	art L6146-2	actes NGAP SF	1 610 € recette du GH
HUPO	HEGP	COSTA Anne	projet d'ouverture d'un plateau technique	art L6133-1	doppler, ECG, échographie, épreuve d'effort	estimation de la redevance à 35 000€

La validation des contrats de praticiens libéraux

- La CME du 14 février 2012 a souhaité un examen au cas par cas par la CTEM des contrats demandés par les GH
- La CAR a demandé un bilan financier de ces contrats : l'homogénéisation de ces bilans est en cours en partenariat avec la DEFIP
- Une analyse couts/avantages de ce type de partenariat devra également comporter une analyse qualitative (développement des réseaux et des filières de soins).